

Euroétonnement

Autor(en): **Pochon, Charles-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1498

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Un panorama fort intéressant

Les écoles techniques et d'apprentissage doivent s'adapter aux nouveaux besoins. Le Département vaudois de la formation et de la jeunesse vient de publier un rapport qui fait de nombreuses propositions.

Sous un titre anodin, le Conseil d'Etat vaudois vient de publier un rapport fort intéressant sur l'avenir de la formation professionnelle. Ce faisant, Francine Jeanprêtre parachève en quelque sorte le rattachement de ce secteur au Département de la formation et de la jeunesse, décidé il y a quatre ans. A l'image du monde du travail, le rapport est diversifié à l'extrême. Il est difficile d'en extraire des lignes de force et l'on sent bien que la galaxie de la formation professionnelle, de par son essence, résistera toujours aux inconditionnels de l'esprit de système. Plutôt qu'une illusoire synthèse, voici trois éclairages intéressants.

Des savoir-faire plus pointus

Le rapport propose de renforcer les écoles professionnelles à plein temps, débouchant sur l'obtention d'un Certificat de fin d'apprentissage (CFC), puis le cas échéant d'une maturité professionnelle. Deux secteurs de pointe sont visés: l'informatique et la communication d'une part, les sciences et techniques de la vie d'autre part. La demande actuelle du marché du travail y est très élevée, ou le deviendra, selon toute vraisemblance, avec les développements du projet triangulaire «science, vie et société». Or ce sont des domaines où la formation duale ne peut pas satisfaire les besoins. En effet, comment ferait-on pour

organiser des apprentissages dans des domaines où la structure des entreprises est largement instable et balbutiante? En outre, pour acquérir le savoir-faire pointu dont a besoin un laborantin ou un apprenti en microtechnique, ne faut-il pas passer plus de temps à l'école qu'en entreprise? L'évolution du savoir et de la technologie a réactualisé une vieille revendication de la gauche dans un domaine où le canton de Vaud a un retard évident sur ses voisins (voir tableau).

Ecole supérieure spécialisée

Anciennes écoles de «cadres moyens», les écoles techniques et les écoles spécialisées dispensent des formations subséquentes à l'apprentissage. Elles permettent d'élargir et d'approfondir les champs de connaissances obtenues au terme d'un CFC. Elles se distinguent des hautes écoles spécialisées (HES) dans la mesure où, à l'inverse de ces dernières, elles ne sont pas axées sur la théorie et la conception. Le projet de nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle reconnaît la nécessité d'une formation tertiaire basée sur la pratique. A cet effet, il octroie à ce type d'école le statut particulier d'«écoles supérieures spécialisées (ESS)».

Cours modulaires

L'article 41 de la loi fédérale prévoit qu'un adulte au bénéfice d'une pratique professionnelle peut se présenter aux examens de fin d'apprentissage dans le but de décrocher un CFC. Bon an mal an, entre 150 et 190 Vaudoises et Vaudois se présentent, et 80% d'entre eux réussissent. Toutefois, le potentiel est nettement plus élevé, raison pour laquelle, à l'instar des expériences faites à Neuchâtel et à Genève, le canton de Vaud entend mettre sur pied un dispositif plus adéquat: la population

concernée doit en effet gagner sa vie et il lui est presque impossible de suivre les cours pour apprentis, par ailleurs mal adaptés. A cet effet, le canton entend débloquer 1,2 million pour mettre en place une offre de cours, modulaire et capitalisable, qui soit adaptée aux horaires de ces personnes en emploi. Il entend en outre abaisser les barrières financières, par exemple en offrant gratuitement le bilan de compétences nécessaire pour se lancer. Tout en saluant ces progrès, on peut regretter qu'aucun des dispositifs, fut-il ponctuel, n'ait été prévu pour compenser le manque à gagner d'une personne qui réduit légèrement son temps de travail pour se donner les meilleures chances de réussir dans cette filière. *rn*

Rapport à consulter sous www.dfj.vd.ch

Euroétonnement

Les prix en Euros commencent à se généraliser. Mon ticket de caisse Migros indique, à Berne, l'équivalent dans la nouvelle monnaie à un cours de 1,55 le 27 novembre. Mais ce qui est le plus intéressant, ce sont les prix d'un même produit dans l'Euroland. Prenons, par exemple, *Le Monde*. Le prix en France métropolitaine est de 1,20 Euro. Une surprise: le journal est meilleur marché au Luxembourg (1,14 E), à peine plus cher en Belgique (1,21 E), plus cher ailleurs: 1,47 en Grèce, 1,50 en Espagne, aux Pays Bas et au Portugal, 1,52 aux Antilles, en Guyane, à la Réunion, 1,53 en Allemagne, 1,55 en Italie, 1,78 en Irlande et 1,82 en Autriche. Le prix suisse de 2,40 fr. correspond, au cours de 1,5 à 1,60 Euro, ce qui est raisonnable. *cfp*

Taux de formation à l'École des métiers pour les métiers de l'artisanat et de l'industrie:

Vaud	13%
Neuchâtel	31%
Genève	30%
Jura	18%